



Paris, le 15 juin 2022

A l'attention des Présidents de tous les Conseils Supérieurs (Nationaux), Assimilés et Associés.

**COMMUNICATION AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL AU SUJET DE LA PROCHAINE
ELECTION DU 17^{ème} PRESIDENT GENERAL**

Cher Président,

En ma qualité de Vice-président général, il est de mon devoir, en vertu de l'article 3.6 de nos Statuts internationaux, de vous informer officiellement – vous qui êtes membres du Conseil Général – que le mandat de notre cher Confrère Renato Lima de OLIVEIRA, 16^{ème} Président général - qui avait été prolongé d'un an par le CEI pour cause de COVID - expirera en septembre 2023 et que l'élection qui désignera son successeur aura lieu le 13 juin 2023 lors de l'Assemblée générale de Rome. Le candidat élu entrera en fonction le 9 septembre 2023, jour de la fête du Bienheureux Frédéric Ozanam.

Je me permets de vous rappeler qu'il est de votre responsabilité d'informer tous les Conseils intermédiaires, les Conférences et les membres rattachés à votre Conseil de la date de la prochaine élection. Il conviendra également de veiller à ce que tous aient une connaissance suffisante du processus électoral pour leur permettre de se sentir « *impliqués dans le choix du candidat* » (comme l'explique le commentaire de l'article 3.3 des Statuts).

L'article 3.3 souligne le fait que le Président Général est élu par tous les membres de la Société (représentés par les Présidents des Conseils Supérieurs (Nationaux), Assimilés et Associés) qui exercent ce droit en leur propre nom et au nom des membres qu'ils représentent.

Je vous enverrai prochainement un exemplaire du « **RÈGLEMENT ÉLECTORAL** ». Ce document sera utile à votre Conseil pour comprendre le processus électoral.

Dans l'esprit de l'article 3.3, les Présidents sont invités à organiser une consultation appropriée auprès de tous les membres de la Société afin de s'assurer qu'ils sont impliqués aussi étroitement que possible dans l'élection. Il est entendu que les membres peuvent ne pas connaître les candidats à titre individuel, mais ils peuvent, par exemple, indiquer les qualités requises pour être Président Général.

Comme cela est dit clairement dans le commentaire de l'article 3.3, c'est après avoir pris en compte les opinions des membres et après avoir prié l'Esprit Saint pour qu'Il les guide, que les Présidents voteront pour la personne « *qu'ils estiment la plus apte à promouvoir la mission de la Société auprès des pauvres, développer la spiritualité chez les membres, renforcer l'unité et améliorer l'efficacité de l'organisation de la Société.* » Les candidats doivent aussi monter leur intérêt pour la justice sociale, avoir le souci d'entretenir de bonnes relations avec l'Église, la Famille Vincentienne et la société civile sans oublier la question de l'œcuménisme.

Nous vous recommandons de prier jusqu'à l'élection lors de chaque réunion de Conférence en demandant à l'Esprit Saint de guider les électeurs dans leur choix. Je joins une prière qui peut être utilisée, mais les membres sont libres de se servir de leur propre prière ou de reprendre le « *Veni Creator Spiritus* », comme le veut la tradition de la Société. Mais j'insiste sur l'importance de la prière dans ce processus pour que nous puissions faire le bon choix.

Fraternellement,

T. JOSEPH PANDIAN
Président du Bureau Electoral